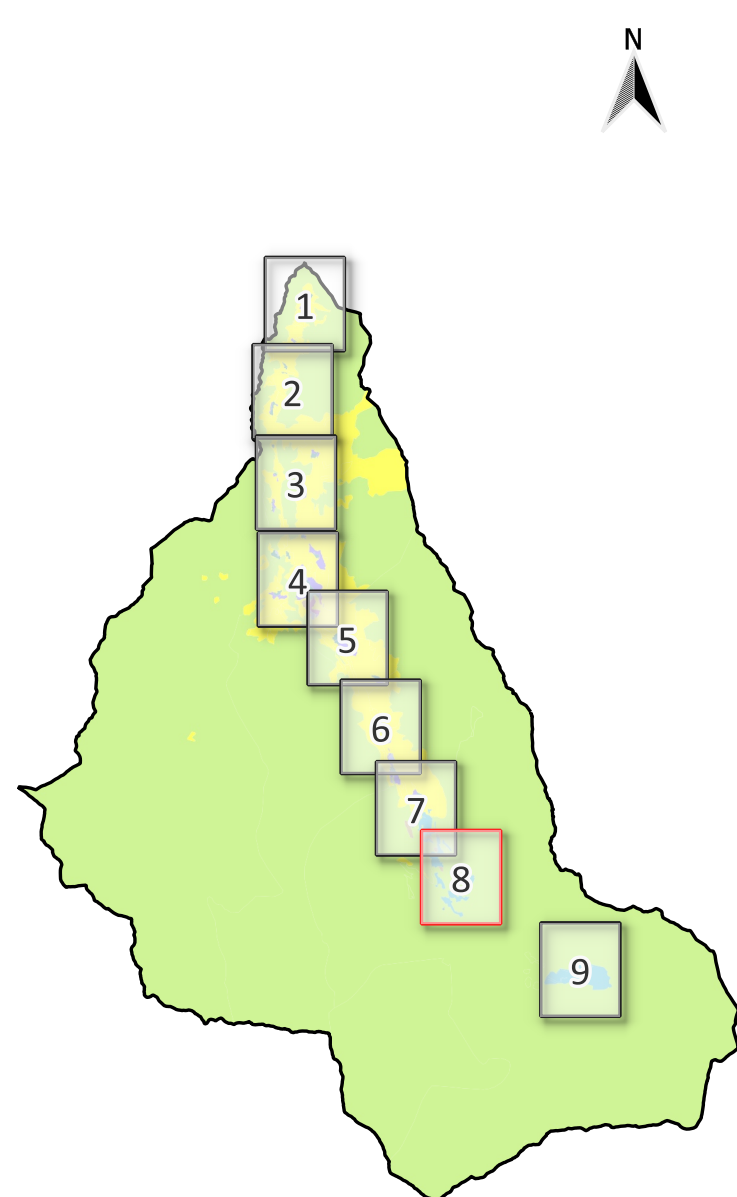


0 100 200 m

ÉCHELLE
1:2 500

Les Ménuiras

8



0 5 10 km

Commune déléguée de
SAINT-MARTIN-DE-BELLEVILLE
Département de la Savoie

Plan Local d'Urbanisme



Zonage PLU	Prescriptions
<ul style="list-style-type: none"> Limite de zones Agricole A Urbaniser Naturelle Urban (A) Urban (C) Urban (D) Urban (E) Urban (G) Urban (S) 	<ul style="list-style-type: none"> Chalets d'alpage Lacs de faible importance (L122-12) Emplacements réservés (L151-41) Zones humide (L122-23 R.121-4-5') Arrêté préfectoral de protection de biotope Périmètre d'application PPRNP Périmètres de protection immédiats et rapprochés de captages AEP Secteur comportant des orientations d'aménagement et de programmation (L151-6) Secteur de mixité sociale Restaurant d'altitude
Cadastre	
<ul style="list-style-type: none"> Bât Parcelle cadastrale 	

Signification des noms de zones
Zones Urbaines UA : zone d'habitat ancien UA-1 : zone d'habitat ancien réservée au développement touristique UD : zone d'extension en continuité des villages UD-1 : zone d'extension en continuité des villages réservée au développement touristique UE : zone d'équipements publics et collectifs US : zone urbaine des Grangerais USM : zone urbanisée correspondant à la station des Ménuiras USM-1 : zone urbanisée correspondant à la station des Ménuiras réservée au développement touristique USM-2 : zone urbanisée correspondant à la station de Val Thorens USM-3 : zone artisanale de stockage et d'entreposage des Ménuiras USM-4 : zone artisanale de stockage et d'entreposage des Ménuiras Zones A Urbaniser IAUV (a,b,c,r,(g,h),j,k) : zone à urbaniser localisées en continuité des villages
Zones Agricoles A : zone agricole AP : zone agricole protégée correspondant aux zones agricoles stratégiques du SCOT Tarentaise-Vanoise AS : zone agricole support du domaine skiable en hiver ASF : zone agricole en dehors du domaine skiable gravitairement accessible destinée à la pratique du ski de fond en hiver AG : zone agricole correspondant à l'emprise du golf de Saint-Martin-de-Belleville ASG : zone agricole support du domaine skiable en hiver et correspondant à l'emprise du Golf APS : zone agricole protégée support du domaine skiable en hiver APSF : zone agricole protégée destinée à la pratique du ski de fond en hiver ASGF : zone agricole correspondant à l'emprise du golf de Saint Martin et destinée à la pratique du ski de fond en hiver
Zones Naturelles N : zone naturelle NS : zone naturelle support du domaine skiable en hiver NSF : zone naturelle en dehors du domaine skiable gravitairement accessible destinées à la pratique du ski de fond en hiver NSC : zone naturelle correspondant à une aire de camping aux Ménuiras N-ent : zone naturelle qui correspond à la zone naturelle préservée de la Vallée des encombrés, le Vallon du Lou et les rives du torrent des Encombrés au droit du village de Villarenger NSM : zone naturelle ou sont autorisés les terrains pour la pratique de sports de loisirs motorisés NSCimeC : zone naturelle comprise dans le domaine skiable encadrant le développement du sommet de la Cime de Caron NSDi : zone naturelle autorisant les exhaussements et affouillements sous conditions
Indice "Y" : zone à risque fort, inconstructible (PPRNP) Indice "Y*" : zone incluant une règle de mixité sociale Indice "Y**" : zone autorisant les exhaussements et affouillements sous conditions